

Récompenses et Trophées :

Course S :

Chaque participant se verra remettre un cadeau-souvenir lors du retrait du dossard.

Trophées et lots récompenseront les trois premiers des catégories seniors et vétérans. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou compléter ladite liste des dotations prévues.

Un tirage au sort de dossards avec dotation en lots divers sera effectué lors de la cérémonie de remise des récompenses.

Courses jeunes et enfants : Pas de classement lots à tous les finishers.

Ravitaillement :

Un ravitaillement sera disponible sur la course, au niveau du parc à vélo.

Jury :

Un jury officiel dûment constitué est mis en place. Il est habilité à prononcer la mise hors course d'un participant en cas de non-respect des présentes conditions, de comportements antisportifs ou dangereux vis-à-vis de lui-même ou d'autrui.

Médical :

L'assistance médicale est assurée par une équipe de personnes dûment habilitées dans les domaines du secours et des urgences médicales. Le responsable en place est en droit de retirer un dossard lorsque l'état de santé d'un participant est jugé insuffisant pour la poursuite de l'épreuve.

Assurances :

Conformément aux dispositions légales, les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile. Les licenciés visés sous 'Engagement' bénéficient des garanties accordées par la souscription d'une licence sportive. Il incombe aux autres participants 'non-licenciés' de s'assurer personnellement.

Circulation et sécurité routière :

Les participants doivent impérativement emprunter les pistes balisées par l'organisation.

Un service minimum de sécurité est assuré par des signaleurs bénévoles sur les carrefours, reste aux concurrents de bien reconnaître le parcours.

Sécurité générale :

Une équipe de bénévoles assurera la sécurité de l'entrée du site de la manifestation. Un parking sera dédié aux participants avec mise en place d'un sas d'entrée permettant le contrôle individuel des personnels et des bagages avant de pénétrer sur le lieu de la compétition.

Le responsable de la sécurité sera en mesure de faire appel :

- Aux forces de sécurité intérieure si la situation l'exigeait :
 - o Police municipale : 04 94 68 88 52
 - o Police nationale : 04 94 39 44 06

- A la permanence des EMD pour compte rendu : 04 83 08 13 70 ou 04 83 08 13 71.

Annulation :

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs et des bénévoles, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Le cas échéant, l'annulation de la course ne donnera lieu à aucun remboursement.

Engagement contractuel :

En acceptant son dossard, le participant atteste avoir pris connaissance des présentes conditions de participation et s'engage à en respecter sans restriction les dispositions énoncées. Il autorise l'organisation à utiliser toutes vidéos et images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la course.